

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 5 – 2012 (MAI 2012)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de Daniel Juret**
- 3 Premier mai FO
- 4 et 5 : **Communiqués**
 - UD : Retraites : le dossier n'est pas clos
 - GD & CHU : soutien aux étudiants infirmiers
 - FNEC-FP : « Indépendance & Direction » rejoint FO
 - UDR : Restons vigilants !
- 6 et 7 **Élections dans les TPE**
- 8 Transport ferroviaires : **les UD s'adressent au président de région**
- 8 **SO GAL : FO rétablit la vérité**
- 9 NAO chez Brothier
- 9 Le GD des services publics et de santé reçu par le préfet
- 10 **La vérité sur le coût du travail**
- 10 Nouvelles implantations
- 10 Infos juridiques
- 11 **Nécrologie : notre camarade Miche Pique nous a quitté**
- 11 **Résultats d'élections professionnelles**
- 12 **30ème congrès de l'UD**





L'éditorial

de Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Ni neutralité, ni indifférence, mais indépendance !

en œuvre au nom de la dictature de la dette publique et de ses traités.

En France, comme dans chacun des pays européens, les travailleurs **n'acceptent pas de payer la facture** de la dette et le démontrent en toutes occasions (grèves, manifestations, élections, ...).

Notre Confédération a donc eu raison « **d'afficher la couleur** », et d'affirmer son opposition au pacte budgétaire européen, représenté notamment par le Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (T.S.C.G.), qui grave dans le marbre la politique d'austérité et la régression sociale.

En annonçant que notre organisation appellerait à voter non en cas de référendum, c'est simple, clair et sans ambiguïté.

C'est aussi ce qui permet de poser les revendications, à tous les niveaux, pour l'augmentation des salaires, les retraites, le service public et les droits collectifs.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, passe d'abord par une revalorisation significative du SMIC.

Force Ouvrière revendique d'amener à terme le salaire minimum à 1 350,00 € nets/mois et de réévaluer de 5 % la valeur du point Fonction Publique dès 2012. Chacun sait l'effet d'entraînement du SMIC sur les grilles hiérarchiques et

les négociations d'entreprise.

L'exemple des travailleurs en Allemagne qui ont arraché des augmentations de salaire substantielles, par la grève (6,3 % pour les 2 millions de fonctionnaires, 4,3 % pour les 3,6 millions de salariés de l'automobile-métallurgie et électronique ...) constitue un réel point d'appui.

Cette augmentation générale des salaires est indispensable à une relance de la consommation des ménages, clé de la croissance économique et donc de l'emploi.

De même, le dossier des retraites est revenu à l'ordre du jour.

Défendre la solidarité et le système par répartition, contre le projet de réforme systémique poussé par la CFDT, c'est aujourd'hui réaffirmer nos revendications pour tous :

réduction de la durée requise pour le **taux plein (40 ans, c'est déjà trop !)**

rétablissement du droit au départ à 60 ans pour tous et des droits statutaires supprimés par les contre-réformes successives

Promouvoir nos revendications pour rassembler les salariés au plan professionnel comme interprofessionnel, c'est incontestablement préparer l'action syndicale des prochaines semaines.

Angers, le 24 Mai 2012

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication :
Daniel JURET

Connectez-vous
au site de l'UD
[http://
www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)



1^{er} mai 2012 : Rassemblement FO à Trélazé, devant la stèle à la mémoire de Ludovic MENARD

Extraits du discours de Daniel JURET



Chers(es) Camarades,

En ce 1^{er} mai 2012, la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE et son Union Départementale de Maine-et-Loire adressent leur salut fraternel à l'ensemble des travailleurs de France, d'Europe et du monde...

En cette journée du 1^{er} Mai, un premier fait s'impose :

Partout dans le monde, les travailleurs résistent à l'offensive conduite par le Fonds Monétaire International, mais aussi l'Union Européenne et la Banque Centrale Européenne pour faire payer aux travailleurs la facture de la crise du système économique, le système capitaliste...

Et puis, un deuxième élément est également incontestable :

...Les exigences de la Troïka (FMI, BCE et Union Européenne) mises en œuvre dans chacun des pays par leurs subsidiaires, imposent des politiques d'austérité et conduisent à la récession économique et à un chômage sans précédent...

Face à cette situation, la classe ouvrière, dans chaque pays, s'organise et prépare la résistance. Ainsi, la grève générale le 29 Mars en Espagne... mais aussi la puissante manifestation de 120 000 travailleurs à Pra-

gue... les grèves et manifestations en Italie, en Grèce, au Portugal ...

C'est dans cette situation que le 1^{er} Mai, en France, se situe pendant une campagne électorale et entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Fidèles à notre principe et à notre pratique de liberté et d'indépendance syndicale, notre Confédération a, à juste titre, confirmé qu'elle ne donnerait aucune consigne de vote, directe ou indirecte...

Nous ne sommes pas des directeurs de conscience et nous devons rappeler que notre responsabilité devant les travailleurs est de promouvoir les revendications et non pas de soutenir un programme.

D'ailleurs, et tous le disent, quelque soit le gouvernement demain, il sera sous la pression de la troïka et des spéculateurs et en face, il faudra une organisation syndicale, libre et indépendante... En effet, comment contester sérieusement les décisions d'un pouvoir que nous aurions appelé de nos vœux ? Indépendants nous sommes, indépendants nous resterons !

Mes Chers(es) Camarades,

Incontestablement, la situation en France est grave et des échéances sont proches.

Après avoir validé le traité européen sur le Mécanisme Européen de stabilité par une simple loi et le concours actif des principaux partis de droite comme de gauche, il s'agit désormais de la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

De quoi s'agit-il ?

C'est la sacralisation de l'austérité, gravée dans le marbre, qui entérine le pacte budgétaire en Europe, avec au cœur de ce pacte, la fameuse règle d'or d'équilibre des finances publiques...

Ainsi, aucune représentation nationale ne pourrait plus s'exonérer de la mise en œuvre des orientations économiques et sociales

arrêtées.

Devant un tel déni de démocratie élémentaire, mais également portant atteinte à la liberté de négociation, indissociable de l'indépendance syndicale, Force Ouvrière a pris ses responsabilités en annonçant depuis plusieurs mois, que nous appellerions au NON, en cas de procédure référendaire, ou à faire campagne si le choix est de le passer au Parlement réuni en congrès.

Chers(es) Camarades,

...La poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité, au nom de l'équilibre des finances publiques (en 2016 ou 2017, selon les candidats), conduirait inéluctablement à aggraver la situation de nos droits collectifs.

Dans cette situation, nous avons eu raison d'affirmer que nous nous opposons et que nous combattons toute austérité, d'où qu'elle vienne, qu'elle soit de droite ou de gauche !

En réaffirmant cela, nous balisons notre action syndicale.

Alors oui, Camarades, nous avons du « pain sur la planche » et s'il fallait le démontrer, le 1^{er} Mai, n'est pas un symbole émoussé...

Camarades,

...Partout la classe ouvrière organise la résistance et cherche les moyens pour inverser la tendance... A notre place, avec nos syndicats, avec nos syndiqués et tous les travailleurs qui nous font confiance, nous allons préparer les prochaines semaines.

Camarades, en faisant cela, nous assurons la continuité avec l'action de Ludovic MENARD, qui, en signant la charte d'indépendance du mouvement syndical au Congrès d'Amiens en 1906, a établi que les travailleurs ne pourront compter que sur leurs propres forces et leur propre mobilisation.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive le 1^{er} Mai de revendications et de solidarité internationale !

Vive FORCE OUVRIERE !



Communiqués

Communiqué du bureau de l'Union Départementale FO de Maine et Loire

RETRAITES : le dossier n'est pas clos !

L'élection présidentielle a remis à l'ordre du jour le dossier des retraites, avec une annonce électorale permettant aux salariés de partir en retraite à 60 ans dès lors qu'ils auraient « cotisé » (et non pas seulement validé) 41 années (164 trimestres).

Si une telle mesure représenterait une opportunité pour quelques dizaines de milliers de salariés, elle constituerait cependant une *discrimination inacceptable*, mais également **un pas de plus vers l'individualisation des droits collectifs**, en rupture avec le principe fondateur de la Sécurité Sociale : la solidarité.

► Ce serait une *discrimination* à l'égard de nombreux salariés (femmes bénéficiant de la bonification de 2 ans par enfants, périodes de chômage, congé parental d'éducation, maladie de plus d'un an...) qui en seraient exclus.

► Cela constituerait également une rupture avec le principe de solidarité entre tous les salariés, par une *individualisation des droits de départ en retraite* basé sur les seules cotisations, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle contre réforme pour une retraite par points.

Personne ne peut être dupe et le calibrage de cette

annonce électorale reste manifestement déterminé **et encadré par la politique d'austérité, dictée par l'Union Européenne au nom de la réduction de la dette !**

Fort de son indépendance syndicale réaffirmée pendant la période électorale, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire considère comme indispensable la confirmation des revendications, face à cette situation inacceptable, pour inverser la tendance.

Alors que les contre réformes successives en matière de retraite (décret Balladur de 1993, lois de 2003 – 2008- **2010**) **ont démantelé les droits collectifs** et réduit considérablement le niveau des pensions dans le public comme dans le privé, **l'Union Départementale FORCE OUVRIERE** de Maine et Loire réaffirme ses revendications POUR TOUS :

- Réduction de la durée requise pour le taux plein **(40 ans, c'est déjà trop !)** ;
- Rétablissement du droit au départ à 60 ans ;
- Retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes.

Angers le 30/05/2012

Communiqué du syndicat FO du CHU d'Angers et du groupement départemental FO Santé

Les étudiants de l'IFSI d'Angers attendent des réponses à leurs revendications.

Le syndicat Force Ouvrière du CHU, ainsi que le Groupement Départemental des syndicats FO de la Santé soutiennent les revendications et le mouvement des étudiants de 1er et 2ème année de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Angers.

Les responsables aux divers niveaux (école, direction du CHU, ARS, Conseil Régional et ministère de la Santé) doivent prendre en compte la mobilisation massive des étudiants et leurs revendications qui portent notamment :

- sur les difficultés rencontrées par les étudiants depuis la dernière réforme

des études (LMD) ;

• ainsi que sur les conditions de stages

En outre, il semble que l'IFSI d'Angers soit le seul à ne pas avoir signé la convention entre la région et l'université. De ce fait les étudiants ne peuvent pas bénéficier du même traitement appliqué **aux autres instituts à l'échelle du territoire national.**

Réunis par trois fois en assemblée générale, le 1er mars, le 20 mars rejoints par les 1er année et le lundi 23 avril (230/300 présents), **les deux promotions d'étudiants ont élu une délégation** pour porter leurs revendications et ont de-

mandé depuis à être reçus.

A ce jour la délégation a été reçue par les responsables de l'I.F.S.F.I., et par le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des soins.

FO s'élève contre l'attitude des pouvoirs publics qui refusent de les recevoir.

La Fédération FO est intervenue auprès de la DGOS pour que les étudiants soient reçus.

Par ailleurs une délégation régionale F.O sera reçue à l'ARS le 27/04 et interviendra sur les revendications des étudiants infirmiers.

Angers, le 23 avril 2012

Communiqué de la FNEC-FP - FO

Jean Claude Mailly accueille « Indépendance et Direction », syndicat des personnels de direction qui a décidé de rejoindre Force Ouvrière



Lors de la conférence de presse du 16 mai 2012, Jean Claude Mailly, secrétaire général de la cgt-Force Ouvrière et Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC FP FO ont accueilli au siège de la confédération, Patrick Fournié, secrétaire général du syndicat des personnels de direction Indépendance et Direction, accompagné de deux secrétaires généraux adjoints, Bruno Hannecart et Jean-Jacques Courtiau.

Par 104 voix pour, 6 abstentions et

nous allons mener dans les semaines à venir en toute indépendance vis-à-vis du **gouvernement. C'est un point d'appui pour élargir l'implantation de tous les syndicats de la FNEC FP-FO et préparer les prochaines élections professionnelles dans l'objectif de confirmer la première place de FO dans la fonction publique et la place de la FNEC FP-FO.**

Patrick Fournié, a rappelé qu'ID-FO représente aujourd'hui près de 20% des personnels de direction des établissements du second degré et ambitionne de

0 contre, le congrès national d'ID, à Lyon, a voté l'affiliation à Force Ouvrière.

Pour Jean Claude Mailly, l'affiliation d'ID à Force Ouvrière renforce la fédération et la confédération « pour les combats que

progresser aux élections de 2014. Rappelant combien les conditions de travail se sont détériorées, Patrick Fournié a **insisté sur la nécessité de l'indépendance** pour défendre les personnels de direction. Il a **rappelé qu'ID-FO est contre la logique managériale** : « On veut faire de nous des managers payés à la performance. Nous ne dirigeons pas une **entreprise avec un chiffre d'affaires et des ratios** ». « Quand les réformes passent alors que plus des 2/3 des personnels y sont opposés, à un moment donné, **il faut l'entendre** ».

Pour Hubert Raguin, « la FNEC FP-FO avec le syndicat ID-FO et tous les autres syndicats et sections de la fédération continuera de défendre le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers ». Il a insisté en particulier **sur l'exigence d'un statut particulier des personnels de direction.**

Dans les jours qui viennent, la FNEC FP-FO sera reçue par le nouveau ministre de l'Éducation nationale pour déposer les revendications ; le secrétaire général de ID-FO, Patrick Fournié sera dans la délégation.

Montreuil, le 16 mai 2012

Communiqué de l'UDR-FO

Restons vigilants !

Les élections présidentielles étant passées, nous serons très attentifs sur des sujets comme notre **pouvoir d'achat et attendons, entre autres, la suppression de la TVA sociale prévue par l'ancien gouvernement pour octobre de cette année.**

Quant aux retraites, le nouveau président a annoncé qu'il rétablirait le droit à **60 ans avec 41 annuités cotisées, excluant les années validées.** Pour Force Ouvrière, ceci est inacceptable.

Qu'en sera-t-il des femmes qui auront élevées un ou plusieurs enfants qui bé-

néficient d'une bonification, des personnes ayant connu le chômage, ayant eu un congé parental d'éducation, ayant eu un congé maladie, etc. Force Ouvrière considère que **40 ans c'est déjà trop et revendique toujours le retour aux 37,5 annuités.**

De plus, nous espérons enfin que le dossier sur la dépendance soit adopté après quatre années de discussion. **De nombreux rapports, des analyses d'experts, de multiples consultations se sont succédées depuis l'annonce par l'ancien gouvernement en 2007 d'une vaste réforme pour la mise en place d'un**

« cinquième risque ».

Cette inquiétude tient principalement à une prise en charge insuffisante du **risque de perte d'autonomie et, dans bien des cas, à un manque de place dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.**

L'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière du Maine et Loire restera très vigilante et attend, non plus des discussions, mais des actes sur ce dossier.

Angers, 22 mai 2011

Le secrétaire de l'UDR, Bernard YVIN



Parachevant le dispositif mis en place par les lois de 2008 et 2010 sur la « représentativité syndicale », 4 millions de salariés des *Très Petites Entreprises (TPE - moins de 11 salariés)* seront appelés à une élection de « représentativité » du 28 novembre au 12 décembre 2012 (vote électronique ou par correspondance). Cette « élection » sur sigle n'a pas vocation à élire quiconque. Elle a pour but de mesurer « l'influence » des organisations syndicales parmi les salariés de ce secteur.

Comme chacun sait, FO a dénoncé lesdites lois de 2008 et 2010, lois antidémocratiques et liberticides. Néanmoins, tout en combattant pour leur abrogation, notre Confédération doit obtenir le meilleur résultat possible au décompte qui interviendra au 31 décembre 2012, lequel tiendra compte du résultat des élections dans les TPE. Il est donc nécessaire que chaque syndicat, chaque militant, chaque adhérent prépare ces élections pour assurer le meilleur résultat possible pour FO.

Rappel du calendrier des opérations de vote

- ▶ 10 septembre 2012 : Publication de la liste électorale (condition d'inscription : avoir eu un contrat de travail dans une TPE au mois de décembre 2011)
 - ▶ 1er octobre 2012 : date limite dépôt des recours d'inscription
 - ▶ 3 au 23 novembre 2012 : Envoi du matériel électoral – Début du vote par correspondance
 - ▶ 28 novembre au 12 décembre 2012 : ouverture du vote par internet
 - ▶ 12 décembre : clôture de l'envoi des votes par correspondance
 - ▶ 18 décembre : dépouillement
- IL N'Y AURA PAS DE RESULTAT DEPARTEMENTAL MAIS SEULEMENT REGIONAL.**

Avoir un objectif : 1 adhérent FO = 1 voix TPE

Le meilleur moyen de faire le plein de voix est que chacun des adhérents FO du département gagne 1 voix d'un salarié TPE.

Tout militant ou adhérent, légitimement fier de son organisation syndicale, a sans aucun doute à cœur que FO fasse un bon résultat à ces élections.

Or chacun de nous connaît dans son entourage (famille, amis, voisins, nou-nou, agent d'entretien, commerce local, salarié de son garage... etc.) un ou plusieurs salariés de TPE

Chaque militant, chaque adhérent identifie un ou plusieurs salariés de TPE

Pour cela, l'UD a élaboré une « fiche de contact ».

- ▶ Cette fiche est destinée à recenser les contacts. Renseignée par l'adhérent, elle permettra de tenir une liste des salariés TPE contactés ou à contacter, et de les suivre jusqu'au 12 décembre (et même après).

Ces fiches collectées devront être adressées à l'UD au fur et à mesure de leur collecte. Elles serviront à contacter les électeurs par un envoi postal ou courriel pour leur donner des infos sur le scrutin et s'informer de leur situation de travail.

- ▶ Elles serviront également pendant la période du scrutin (28/11-12/12) à relancer les électeurs contactés et à les aider dans les démarches (vote par correspondance, vote électronique).

Réaliser cet objectif nécessite la mobilisation de tous les syndicats

Le travail à effectuer ne pourra être réalisé sans la mobilisation de tous les syndicats. A cet effet, l'Union Départementale demande à chaque syndicat :

- ▶ De mettre le sujet à l'ordre du jour de son bureau ou conseil syndical,

- ▶ et d'organiser la distribution et la collecte des « fiches de contact » à tous les adhérents (fiches en nombre disponibles sur demande à l'UD). Ces fiches doivent être utilisées pour signaler un salarié TPE à contacter.

Un suivi régulier au minimum une fois

par mois est nécessaire, lors de réunions de bureau/conseil syndical.

Pour permettre à l'UD de suivre ce travail, chaque syndicat indique à l'UD un correspondant « élection TPE ».

Utiliser le matériel mis à disposition par l'UD



L'Union Départementale a réalisé

- ▶ Un triptyque, « Salariés des Très Petites Entreprises » qui indique l'existence d'une brochure éditée par l'UD (voir paragraphe suivant), reprend quelques revendications FO plus particulièrement centrées sur ce secteur des TPE, appelle ces salariés à prendre contact avec FO en leur indiquant les permanences.
- ▶ Une brochure de 24 pages « Connaissez vos droits... » qui condense l'essentiel des dispositions du code du travail, en direction des salariés des TPE qui, bien souvent, méconnaissent leurs droits.

Ces documents sont à remettre à chaque « contact » signalé par une fiche. Ces documents sont disponibles en nombre à l'Union Départementale.

Les fédérations et la Confédération ont aussi publié tracts et affiches, disponibles à l'UD.

Chaque panneau syndical devrait comporter au moins une affiche.

Enfin, la Confédération Force Ouvrière a mis en place un site destiné aux salariés des TPE, à l'adresse suivante :

<http://www.info-tpe.fr/>

Faites le connaître !

Des campagnes de diffusions publiques ont déjà été réalisées par l'UD.

D'autres seront programmées. Des campagnes d'affichage seront réalisées à partir de la rentrée. Chaque syndicat

est appelé à être attentif aux initiatives de l'UD et à les relayer auprès de ses adhérents.

La campagne pour gagner les élections dans les TPE organisée par l'UD se fait au bénéfice de tous. Avec les lois sur la représentativité, il ne servirait à rien d'être représentatif dans son secteur si FO ne l'était pas au niveau national.

Et la représentativité au niveau national intégrera les résultats dans les TPE !

L'action syndicale

Transport ferroviaire : le Conseil Régional exige des économies

Les Unions Départementales de la région des Pays de la Loire demandent à être reçues par le Président de région

Les Unions départementales Cgt-Force Ouvrière de la région Pays de la Loire, ont demandé à être reçues par le Président du Conseil régional, Monsieur Auxiette, au sujet du transport ferroviaire régional de voyageurs.

Attachées à la défense du service public et à la qualité de service aux usagers, **elles s'inquiètent de décisions récentes de l'Autorité organisatrice** — le Conseil régional — notamment :

- ▶ **L'exigence de 800 000 € d'économie** cette année, sur la maintenance du matériel roulant au Technicentre SNCF Pays de la Loire,
- ▶ **La réduction des heures d'ouverture** de 17 gares TER de la région depuis le 1er janvier. **La modification de l'amplitude des horaires d'ouverture des gares** à la vente, si elle est décidée par la SNCF, doit —selon la convention région / SNCF— être approuvée

par le Conseil régional.

Ces dernières mesures ont d'ailleurs suscité de multiples réactions de voyageurs et d'élus locaux comme à Sillé le Guillaume (300 personnes), à Doulon (200 personnes), ainsi que des pétitions d'usagers désespérés.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de **mettre en œuvre les préconisations** du rapport du sénateur Grignon d'ouverture des TER à la concurrence du secteur privé, conformément au règlement européen dit « OSP ».

Dans cette situation, les Unions départementales Cgt-FORCE OUVRIERE souhaitent également obtenir

l'engagement du Président du Conseil régional de maintenir le monopole de la SNCF, Société Nationale.

Le 3 mai 2012

Pour les Secrétaires des
UD, Michel LE ROC'H



SOGAL : Le patron menacé de révocation prétendait avoir le soutien de ses salariés

Le syndicat FO rétablit la vérité

Devant la menace de révocation de son PDG, le comité de direction de la SOGAL avait annoncé que cette révocation était annulée par le propriétaire. Annulation qui, selon les mêmes, intervenait après une mobilisation des salariés en soutien à leur PDG : la presse et les télévisions, régionales comme nationales, avaient annoncé un « débrayage spontané » des 560 salariés de la Sogal pour soutenir leur PDG.

Damien Rochard, **délégué syndical FO**, a clairement remis les « pendules à l'heure » dans une interview publiée le 5 mai par Ouest France. Damien Rochard nous précise :

« **Nous avons le sentiment d'avoir été manipulés.** La presse, les télés aussi ont été manipulées. A la lecture de ces médias, toute la France a cru que

les 560 salariés de la Sogal étaient derrière leur PDG.

La réalité est toute autre. Vers 7h30, **ce mercredi matin, l'encadrement nous a annoncé qu'une visioconférence** sur la possible révocation du PDG allait avoir lieu à 9 heures. Les salariés se sont donc rendus à cette **réunion d'information convoquée par la direction.**

Mais dès 8h 45, les télés et les radios étaient déjà sur le site pour photographier et filmer les salariés réunis. Et présenter **cela, à l'instigation de la direction**, comme un débrayage spontané de soutien des salariés à leur PDG.

En fait, tout a été orchestré par la **direction pour faire pression sur l'actionnaire majoritaire (un fond d'investissement).** »

Depuis, le PDG a bien été révoqué. Pour sa part, la section syndicale FO de la Sogal continue de revendiquer en particulier **l'augmentation générale des salaires** et de meilleures conditions de travail.

Quel que soit le PDG !

ouest france

La Jumellière. Sogal : « Le sentiment d'avoir été manipulés », dit le syndicat FO

Une voix discordante se fait entendre à La Jumellière (Maine-et-Loire). Un syndicaliste de Force ouvrière explique que Pascal Legros, PDG de la société Sogal (placards et dressings), menacé de révocation, n'a pas reçu un soutien massif des salariés mercredi matin.

« Nous avons le sentiment d'avoir été manipulés, regrette-t-il.

NAO aux Laboratoires Brothier

FO pose ses revendications et obtient des résultats

Salaires :

FO réclame une augmentation générale des salaires pour les non cadres de 1,5 % au 1er avril 2012, 1,5 % au 1er octobre 2012, avec un réajustement en janvier 2013 pour que chaque salarié ait au moins une augmentation générale égale au taux de l'inflation sur l'année 2012 (sans tenir compte de l'éventuelle augmentation attribuée à l'issue de l'entretien d'évaluation).

Résultat : Augmentation générale de 1,5

% au 1er mai 2012. Pas de réajustement de prévu par rapport à l'inflation.

Primes

FO revendique une revalorisation du montant brut de certaines primes :

Prime de ZAC : 3 euros (2,50 euros actuellement). Prime d'habillement : 3 euros (2,50 euros actuellement). Prime d'assiduité : 55 euros (50 euros actuellement).

Résultat de la négociation : Prime de

ZAC : 2,80 euros au 1er mai 2012. Prime d'assiduité : 51 euros au 1er mai 2012.

Le syndicat FO continue de revendiquer au minimum l'alignement de l'augmentation générale des salaires sur l'inflation, l'augmentation de la part employeur sur la complémentaire santé, la souscription d'un contrat d'entreprise dans le but de constituer un capital de retraite supplémentaire pour les salariés.

Contre le jour de carence imposé dans la Fonction Publique

Le Groupement départemental des services publics et des services de santé reçu par le préfet (communiqué)

Entretien avec le Préfet de Maine et Loire pour le maintien du traitement au premier jour de maladie

Le Gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose à tous les fonctionnaires et agents de la fonction publique une nouvelle baisse de salaire.

En effet l'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence (jour non payé) en cas d'arrêt maladie et ce pour chaque arrêt (hors longue maladie, maladie professionnelle et accident du travail).

En plus de la remise en cause de nos statuts qui prévoient que la maladie est « une période d'activité » et qu'il y a maintien du traitement, c'est directement notre salaire qui est visé.

- ▶ Alors que les rémunérations des fonctionnaires ont perdu 30% de leur pouvoir d'achat depuis 1983.
- ▶ Alors que l'instauration de la journée de solidarité, l'augmentation des cotisations retraites et le blocage du point d'indice depuis 3 ans plombent notre pouvoir d'achat ;

L'instauration du jour de carence est une

provocation de plus !

C'est ce que la délégation Force Ouvrière du Groupement Départemental a indiqué au Préfet de Maine et Loire lors de l'entretien de ce jour.

Nous avons profité de cet entretien pour indiquer au Préfet que si le précédent Gouvernement avait mis cette mesure en place, le nouveau pouvait l'abroger, qui plus est c'est une mesure qui ne lui coûterait pas cher !

Nous avons cité en exemple la situation d'Angers Loire Habitat où le Directeur prend en charge les trois jours de carence pour les 150 personnes de son établissement qui relèvent du privé et à contrario ne peut pas prendre en charge le jour de carence des 70 fonctionnaires restant de son établissement.

Où est l'égalité de traitement ?

Le Préfet nous a entendu et va faire remonter notre revendication au Gouvernement !

Notre Confédération et notre Fédération

sont mandatées pour intervenir auprès du Gouvernement pour faire abroger cette mesure inique.

Le GD FO 49 réaffirme sa revendication : **abrogation de l'article 105** de la Loi de finances !

Force Ouvrière appelle l'ensemble des agents de nos secteurs d'activité à continuer de faire signer la pétition qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures dans le département.

Le 24 mai 2011



Brève

Le coût du travail dans l'industrie est moins élevé en France qu'en Allemagne

L'argument de l'écart de coût du travail entre les deux pays a été utilisé par l'exécutif précédent pour justifier la mise en place, en octobre, de la TVA sociale. Mais y-a-t-il réellement un problème de coût du travail dans l'industrie française ? Et qu'il est à l'origine de sa perte de compétitivité ?

Dans un article publié le 3 mai 2012, le magazine « Challenges » indique que si, globalement, l'heure de travail outre-rhin « coûte » 30 euros à l'employeur et « coûte » 34 euros en France, par contre

le rapport s'inverse dans l'industrie manufacturière, seul secteur réellement concerné par la concurrence. Le coût de l'heure de travail dépasse, en Allemagne, celui de la France d'un euro.

Mieux : dans l'industrie automobile, le coût du travail allemand est supérieur de 30 % à celui observé en France (43 € en Allemagne, 33 en France en 2008).

Ce qui n'empêche manifestement pas l'industrie automobile allemande d'afficher une réussite « insolente », ce qui

n'est pas le cas de son alter-ego française.

Rappelons enfin que la « modération salariale » imposée aux salariés allemands de nombreuses années atteint ses limites : les fonctionnaires allemands ont réclamé, et obtenu, 6,3 % d'augmentation des salaires.

Dans l'industrie, les syndicats allemands revendiquent 6,5 % et ont obtenu, pour l'instant, dans la sidérurgie, 3,5 % en moyenne annuelle pour 2012.

Nouvelles implantations

- ▶ L'UD salue l'arrivée du syndicat des policiers municipaux, renforcé par des camarades de la CFTC qui ont rejoint Force Ouvrière
- ▶ Nos camarades assistantes maternelles ont constitué leur section départementale du Syndicat National

des Assistant(e)s maternel(le)s et du particulier employeur (SYNAM-SPE FO). Le bureau est constitué par Karine LANGLET (secrétaire), Marie-Annick THEBAULT (trésorière) et Sylvie BOSSOREILLE

- ▶ Une section syndicale du syndicat

des métaux s'est reconstituée dans l'entreprise MEUSONIC (Saumur). A l'issue des élections professionnelles, notre camarade Jérôme SENEZAK a été désigné délégué syndical.

Bienvenue à tous nos camarades.

Informations juridiques

Jurisprudence : Cassation sociale, 10 janvier 2012, n° 10-23.206

L'avis du CHSCT passe obligatoirement par un vote

L'avis du CHSCT doit résulter d'une décision prise à l'issue d'une délibération collective et non de l'expression individuelle de ses membres. L'avis rendu après un tour de table réalisé par l'employeur à la fin de la réunion du CHSCT n'est pas valide.

Comment doit se dérouler la consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ? Le code du travail est silencieux sur la manière dont l'instance doit formuler son avis. La jurisprudence pallie cette carence.

Les faits

Dans cette affaire, l'entreprise veut intro-

duire de nouveaux plannings de travail pour ses agents de tri. La direction saisit d'abord le CHSCT sur ce projet puis le CE. Ce dernier saisit le juge des référés car il considère que la procédure d'information-consultation est irrégulière.

En cause, la validité de l'avis préalable du CHSCT. Concrètement, chacun des membres de l'instance, à l'exception de l'un d'eux qui a refusé, a donné son avis sur le projet de planning lors d'un tour de table, dont il a été rendu compte au comité d'entreprise. "En l'absence de dispositions légales et réglementaires imposant une forme particulière à l'avis que doit donner le CHSCT, cet avis peut prendre la forme d'un tour de table au

cours duquel chacun de ses membres exprime son avis", soutient l'employeur.

Il faut une délibération collective

La Cour de cassation sanctionne l'employeur, faute pour lui d'avoir valablement recueilli l'avis de ses élus.

"L'avis du CHSCT ne peut résulter que d'une décision prise à l'issue d'une délibération collective et non de l'expression d'opinions individuelles de ses membres", affirme la Haute juridiction.

L'avis de chacun de ses membres ne saurait constituer l'avis du CHSCT. L'employeur doit reprendre la consultation du CHSCT.



Notre camarade Michel Pique nous a quitté

Nous venons de prendre connaissance du décès de notre Camarade de Michel PIQUE.

Responsable du syndicat des Clercs de Notaire pendant plusieurs décennies, Michel a été membre du bureau de l'Union Départementale et trésorier pendant plusieurs années.

C'est enfin dans l'accueil des salariés et la défense de leurs droits devant le Conseil de Prud'hommes du département, que notre

camarade a oeuvré jusqu'à la limite de ses forces, malgré la maladie.

Tous les militants de l'Union Départementale FO de Maine et Loire garderont en mémoire notre camarade Michel PIQUE comme un défenseur infatigable des droits des salariés.

L'Union Départementale salue sa mémoire.

Angers, 21 mai 2012

Daniel JURET, Secrétaire Général

Billet d'humeur

Continuité ...

L'augmentation des salaires, dans le public comme dans le privé, est une exigence qui rassemble tous les salariés.

FO revendique le SMIC à 1 350,00 € nets/mois, à brève échéance.

L'inévitable CFDT (dont chacun se souvient de la place occupée à chaque

contre-réforme), par la voix de Chérèque dans Paris Match, répond : « [le montant proposé par FO est] inatteignable !, l'évolution du SMIC doit être assimilée à la croissance. A la CFDT, nous ne fixons aucun chiffre. Discuter d'un coup de pouce est utile, mais cela ne suffit pas à régler le problème

du pouvoir d'achat. Nous voulons parler des aides aux entreprises (...). Il faut aussi réduire les dépenses contraintes pesant sur les personnes à bas salaires. »

Décidément, nous, nous pouvons confirmer que nous sommes le syndicat de la fiche de paie !

Résultats d'élections professionnelles

Centre de réadaptation « Les Capucins » (ex CRRRF)

Valablement exprimés	CE TITULAIRES employés			CE TITULAIRES agents de maîtrise			CE TITULAIRES cadres			CE TITULAIRES tous collègues		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus
FO	174	66,4%	2	17	100,0%	1	13	100,0%	2°	204	69,9%	3
CFDT	88	33,6%	1	-	-	-	-	0,0%	tour	88	30,1%	1

Les salariés du centre des Capucins ont renouvelé massivement leur confiance au syndicat qui, depuis des mois, les aide à combattre avec acharnement contre la remise en cause de la CCNT 51. Félicitation à nos camarades.

URSSAF des Pays de la Loire - Élection au Conseil d'Administration

	Ensemble des colleges		
	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	638		
Votants	458	71,8%	
B & N	18		
Exprimés	440		
FO	235	53,4%	2
CFDT	205	46,6%	1

Nos camarades de la toute nouvelle URSSAF des Pays de la Loire, constituée par la fusion des 5 URSSAF départementales, confirment leurs résultats des élections professionnelles, renforcent leur première place, et remportent deux sièges sur trois aux élections des représentants des salariés au Conseil d'Administration.

Félicitation à nos camarades.

XXXème congrès de l'Union Départementale

14 juin 2012 - Salle Beau Site

St Georges sur Loire

CONGRES de l'UNION DEPARTEMENTALE
CGT.FORCE OUVRIERE
Maine et Loire

**BIENVENUE
AUX DELEGUES**

